



Photo M. Torres

Edito

Alléluia ! Elle est née la divine communauté.

Je ne sais pas si c'est de trop fréquenter la Basilique en cette période de restauration mais j'ai l'impression que les forces de l'esprit m'habitent.

La grande communauté de commune, **Saint Marcellin Vercors Isère Communauté** s'est dotée de son exécutif jeudi 12 janvier. Suite à cette soirée mémorable à laquelle je participais en tant que délégué communautaire un mot me vient en tête, le mot « coup », avec toutes ses déclinaisons. Mauvais coup, coup tordu, coup foireux, coup dans le dos, coup bas, coup dur, coup de Trafalgar*.

Au cours de cette soirée c'est tout ce que l'Homo Erectus a de plus médiocre qui est remonté à la surface. Si les « Barons locaux » avaient voulu diviser leurs troupes, ils ne s'y seraient pas pris autrement. A trop vouloir faire les choses en catimini sans aucune explication ni considération finalement pour les élus locaux, le résultat ne pouvait être que décevant. Il aurait été facile de nous tenir informés et de débattre des personnes pressenties à telle ou telle vice-présidence. Privilégier les compétences et le travail accompli (nous sommes à mi-mandat) plutôt que d'user de stratégies politiques et de copinage dont personne n'était dupe, offrant un bien triste spectacle de la politique locale.

Le territoire de cette nouvelle communauté est pertinent, dommage que son démarrage se fasse sur de telles bases.

Pour info, je ne souhaitais pas faire partie de l'exécutif et de fait je n'étais candidat à rien, Dieu m'en garde. Oups ! Voilà que ça me reprend, il faut vraiment que je me soigne...

Alex Brichet-Billet

**expression venant de la défaite de la flotte Française alliée aux Espagnols à Trafalgar en 1805, contre la flotte Anglaise quand Napoléon voulait conquérir le Royaume Uni. Le cap de Trafalgar se situe près du détroit de Gibraltar au sud de l'Espagne.*

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Au conseil municipal du 20 décembre 2016

1) Recrutement d'un agent pour le ménage des bâtiments communaux

Sandrine RIVERO, qui va reprendre le poste d'ATSEM à l'école au départ à la retraite de Michèle LOMBARD, ne souhaite plus assurer le ménage qu'elle effectuait à l'école pour le compte de la mairie. Par ailleurs Christine JOUVE veut également arrêter ses heures de ménage pour le bâtiment mairie.

Le maire propose dans ces conditions de recruter une nouvelle personne qui aurait en charge le ménage de l'école, de la mairie, des WC publics et occasionnellement de l'espace Bon Rencontre. Le temps de travail nécessaire est de 57 heures par mois.

Suite à la communication de cette possibilité d'offre d'emploi dans l'Osier flash, la commune a reçu 5 candidatures. Ces différentes demandes sont examinées et après discussion le conseil propose au maire de retenir la candidature de Mme Chantal CARLINO.

2) Contrat pour le ménage des bâtiments communaux

Acceptation par le conseil de la signature par le maire d'un contrat à durée indéterminée de droit privé avec Mme Chantal CARLINO pour assurer le ménage des bâtiments communaux (école, mairie, WC publics, bâtiment Bon Rencontre) sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 13h18 minutes à compter du 1^{er} janvier 2017.

3) Contrat pour le service et la surveillance de la cantine scolaire communale

Le maire rappelle que la surveillance et le service de la cantine scolaire communale sont assurés par Mme Simone AIELLO depuis le 1^{er} janvier 2016 avec un contrat à durée déterminée renouvelé une fois au 1^{er} septembre 2016.

Il propose de pérenniser ce poste en signant avec Mme Simone AIELLO un contrat à durée indéterminée de droit privé sur la base d'une durée hebdomadaire de 7h32 minutes à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil est favorable à l'unanimité à cette proposition.

4) Suppression de postes

Acceptation par le conseil de la suppression des postes de Sandrine RIVERO et de Christine JOUVE au 31 décembre 2016 concernant le ménage de l'école et de la mairie. Ils seront remplacés par le contrat à durée indéterminée qui sera signé avec Mme Chantal CARLINO.

5) Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de Chantesse

Accord du conseil pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de Chantesse de 30 € par enfant de la commune scolarisé dans cette école (soit 300 € pour 10 enfants) pour compléter le financement d'une classe de découverte à Vassieux en Vercors.

6) Questions diverses

- **Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Le maire informe le conseil de l'instauration par décret du 20 mai 2014 d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui doit se substituer à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Il rappelle que par délibération en date du 4 décembre 2012, il avait été décidé d'attribuer aux agents de la commune une indemnité d'administration et de technicité.

Le conseil se prononce favorablement à la mise en place au 1^{er} janvier 2017 du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en remplacement de l'indemnité d'administration et de technicité actuellement versée aux agents de la commune.

- **Droit de branchement**

La commune a fait réaliser des travaux pour permettre le branchement d'habitations sur le collecteur d'eaux pluviales situé en aval du bassin de rétention dans le secteur de la Combe Bougey. Le maire propose d'instaurer, pour toute habitation qui solliciterait un branchement, une taxe de raccordement d'un montant de 500 € comme participation à l'investissement de la collectivité.

7) Informations diverses

- **Info basilique**

En juin 2016, le conseil a accepté le devis de l'entreprise Rozier-Porte d'un montant de 13 770 € HT pour la réalisation de travaux de maçonnerie sur la rosace de la basilique. Lors de la réalisation des travaux en fin d'année, l'entreprise a pu constater que les désordres étaient plus importants que prévus et que des travaux de confortement supplémentaires étaient nécessaires. Elle a établi un devis pour ces travaux complémentaires qui s'élèvent à 12 100 € HT.

Avant d'inviter le conseil à se prononcer sur ce devis le maire souhaite préalablement recueillir l'avis de l'architecte qui accompagne la commune dans le projet de restauration de la basilique. Une rencontre est prévue avec l'architecte en début d'année 2017.

Hommage de Pierre Faure, Maire Honoraire, rendu à Bruno Maussert lors de ses obsèques le jeudi 12 janvier.

Sollicité par Alex Bricchet-Billet, Maire de la commune, c'est en son nom et celui de son conseil municipal, qu'en ma qualité de Maire Honoraire je suis amené à intervenir devant vous tous dans ces circonstances particulièrement douloureuses des obsèques de mon ancien et toujours fidèle 1^{er} adjoint Bruno Maussert.

Décédé brutalement samedi 07 janvier, emporté par une affection foudroyante, Bruno nous laisse sous le choc. En effet nous pleurons aujourd'hui qui un époux, un père, un grand père, un arrière grand père bien sûr et pour beaucoup d'entre nous, un ami, un copain, un voisin, un compagnon de route apprécié par tous pour sa gentillesse, sa générosité, sa sensibilité et sa bonne humeur permanente et communicative.

Pour ce qui me concerne, c'est l'homme public que je veux honorer tout particulièrement après avoir fait un bon bout de chemin avec lui. Engagé durant de nombreuses années au sein du conseil municipal de cette commune, il était déjà conseiller municipal dans l'équipe conduite par Dominique Conti dans les années 1990 – 1995.

Bruno a été mon premier adjoint durant toute ma première mandature et c'est précisément dans ce contexte que j'ai pu apprécier toutes les qualités de mon plus proche collaborateur de l'équipe. Dans l'exercice de cette fonction de responsabilité directe, ce fut un homme de terrain disponible, dévoué et dans lequel j'ai pu sans réserve placer toute ma confiance et mon estime.

Fidèle à ses engagements, il savait être à l'écoute de chacun et rester au service de tous en gardant toujours à l'esprit le sens de l'intérêt commun. Ce qui n'est pas toujours aisé dans les fonctions électives que nous exerçons conjointement.

Enfin je tiens à te remercier Bruno pour ta grande loyauté dont tu as fait preuve à mon égard et avec toute ma gratitude, je renouvelle à toute ta famille mes très sincères condoléances, en vous assurant de mes pensées profondément attristées.

Adieu Bruno



Vive la retraite !

Dans notre commune il y a des gens, des lieux, des activités qui font partie à jamais de notre mémoire collective. Port Combet, la Basilique, le restaurant Blondin et... Michèle Lombard.

Elle est née sous la 4^{ème} République, René Coty est alors Président, c'est dire si Michèle fait partie de l'histoire.

Elle commence à travailler à l'âge de 16 ans à la maison de retraite de l'Osier. C'est le 1^{er} septembre 1984 qu'elle est embauchée par Dominique Conti, Maire de l'époque, comme agent de service. Elle devient ATSEM un an plus tard. Durant ces 32 années de carrière, Michèle aura connu :

- 3 Maires
- 3 Présidents du syndicat scolaire
- 3 générations d'enseignantes
- 2 générations d'enfants et de parents

Le métier d'ATSEM a considérablement évolué à l'image des mentalités et de la maturité des enfants. Michèle a su s'adapter passant aisément des activités de bricolage, au tube de colle, à la



plantation des fleurs.

Pour toutes ces années au service de notre collectivité et des plus jeunes de nos concitoyens, Michèle s'est vue remettre, au nom de Monsieur le Préfet, la médaille vermeille communale départementale et régionale. Au nom de ses collègues de travail, du syndicat scolaire, de la commune qui se sont regroupés, un petit voyage pour bien commencer cette nouvelle vie. Au nom des enfants des parents et de tous, nos remerciements et toute notre amitié.

Photo Martine Faraldo D.L. : Michèle et ses collègues de travail

Comité des Fêtes de Notre Dame de L'osier



La prochaine réunion du Comité des Fêtes se tiendra le **lundi 13 février prochain à 20H00 à la mairie.**

Nous vous attendons nombreux avec vos idées et/ou vos souhaits, et votre bonne humeur, pour apporter au village et ses habitants des moments de divertissement et de convivialité.

Nous comptons sur vous !

Rappel : Repas du CCAS



Les personnes ayant choisi le repas proposé par le CCAS sont invitées à nous rejoindre le **samedi 4 février à 11 H 30**, salle d'évolution de l'école de Notre Dame de l'Osier.

Le Président

**Planning du RAM : A petits pas
1er trimestre 2017**

Communauté de communes Sud grésivaudan : 04 76 38 94 74 / ram_3c2v@orange.fr

Janvier.2017				
Lundi 2	Mardi 3	Mercredi 4	Jeudi 5	Vendredi 6
Pas de temps collectifs la semaine du 2 au 6 janvier				
Lundi 9	Mardi 10 Vinay 1 Poliéнас	Mercredi 11	Jeudi 12 Vinay 2 L'Albenc	Vendredi 13
Lundi 16 St Quentin	Mardi 17 Morette	Mercredi 18	Jeudi 19 Varacieux	Vendredi 20 Cognin (salle à la mairie)
Lundi 23	Mardi 24 Vinay 1 avec Mme Cusac Poliéнас	Mercredi 25	Jeudi 26 Vinay 2 avec Mme Cusac (puéricultrice) L'Albenc	Vendredi 27
Février				
Lundi 30 St Quentin	Mardi 31 Morette	Mercredi 1	Jeudi 2 Varacieux	Vendredi 3
Lundi 6	Mardi 7 Vinay 1 Poliéнас	Mercredi 8	Jeudi 9 L'Albenc avec Mme Cusac (puéricultrice) Vinay 2	Vendredi 10
Lundi 13	Mardi 14 Poliéнас avec Mme Cusac Morette	Mercredi 15	Jeudi 16 Varacieux	Vendredi 17 Carnaval à St Quentin (salle des fêtes)
Lundi 20	Mardi 21	Mercredi 22	Jeudi 23	Vendredi 24
Vacances scolaires du 18 février au 5 mars				
Mars				
Lundi 6	Mardi 7 Vinay 1 Poliéнас	Mercredi 8	Jeudi 9 Vinay 2 L'Albenc	Vendredi 10
Lundi 13	Mardi 14 Morette avec Mme Cusac (puéricultrice) Conférence Communication bienveillante 19h30 St Marcellin	Mercredi 15	Jeudi 16 Varacieux	Vendredi 17 St Quentin Lecture en Fête médiathèque 10h
Lundi 20 Poliéнас Lecture en Fête bibliothèque 10h	Mardi 21	Mercredi 22	Jeudi 23 Vinay Lecture en Fête bibliothèque 9h15 ou 10h15 L'Albenc	Vendredi 24 Cognin Lecture en Fête bibliothèque 10h
Lundi 27 St Quentin	Mardi 28 Morette	Mercredi 29	Jeudi 30 Varacieux	Vendredi 31
Avril				
Lundi 3	Mardi 4 Vinay 1 Poliéнас	Mercredi 5	Jeudi 6 Vinay 2 L'Albenc Lecture en Fête MJC à 10h	Vendredi 7
Lundi 10 St Quentin	Mardi 11 Morette	Mercredi 12	Jeudi 13 Varacieux	Vendredi 14
Vacances scolaires du 15 avril au 1er mai				

RAM : Les évènements du 1^{er} trimestre 2017 :

- **Isabelle Cusac, puéricultrice PMI**, viendra échanger avec vous lors de temps collectifs sur différentes communes (voir planning).
- **Carnaval** : Une matinée festive sera proposée à St Quentin à la salle des fêtes, le **vendredi 17 Février**.
- **Conférence autour de la communication bienveillante** : Comment accompagner la colère, l'agressivité, les peurs du jeune enfant ? Comment être à l'écoute des besoins du tout petit ? Cette conférence se tiendra à la salle de conférence de Saint-Marcellin le **mardi 14 mars à 19h30**. Elle sera ouverte aux parents et aux professionnel(le)s de la petite enfance.
- « **Lecture en fête** » à partir du 17 mars.
- Nous proposerons une conférence et des ateliers autour de la **pédagogie Montessori au mois de mai**. Ce projet se prolongera par la création d'une nouvelle malle itinérante « Montessori ».

**Les animatrices du
Relais Assistants Maternels A Petits Pas, de la Communauté de communes Sud Grésivaudan
Pôle de Services
3 avenue Brun Faulquier
38470 Vinay
04.76.38.94.74**

Ouverture aux isérois d'un service en ligne dédié aux demandes d'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées

Ce service, accessible sur le site www.isere.fr, permet aux personnes âgées (et à leurs aidants) de faire une inscription en ligne grâce au logiciel Via Trajectoire Grand Age porté par l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère. Ce service est un service public gratuit, confidentiel et sécurisé.

Toute personne qui cherche une place en établissement d'hébergement pour personnes âgées peut désormais utiliser ce service pour :

- Consulter l'annuaire détaillé de l'ensemble des établissements d'hébergement médicalisés et non médicalisés (unité de soins de longue durée, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, logements foyers, accueil de jour...).
- Faire sa recherche par critères géographiques, financiers, médicaux et de confort.
- Compléter un dossier d'inscription en ligne.
- Transmettre son dossier à son médecin traitant pour que celui-ci puisse compléter et actualiser en ligne les données médicales.
- Transmettre son dossier aux établissements de son choix.
- Consulter en ligne en temps réel les réponses données.
- Répondre aux propositions d'admission.

Ce nouveau service vise à apporter une meilleure efficacité et qualité de la prise en charge de la demande d'entrée en établissement pour l'usager et sa famille tout en assurant davantage de synergie entre les multiples partenaires qui mobilisent leur énergie et leur professionnalisme autour de la personne âgée.

Grâce au logiciel Via Trajectoire, ce service offrira un observatoire dynamique et en temps réel de l'offre et de la demande d'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Outil de connaissance, cet observatoire permettra d'anticiper les besoins et les enjeux du vieillissement des isérois en terme notamment de programmation de création de places.

Une communication active se déploie auprès de l'ensemble des professionnels et acteurs concernés.

Des réunions d'information/formation seront organisées au cours du premier trimestre 2017 auprès des professionnels pour leur permettre d'aider et accompagner éventuellement les usagers dans leurs démarches.



Autorisation de Sortie du Territoire (AST) pour les mineurs non accompagnés d'un parent titulaire de l'Autorité parentale

La préfecture de l'Isère nous informe qu'à partir du 15 janvier 2017, tous les mineurs résidants habituellement en France, quelle que soit leur nationalité, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, devront être munis :

- D'une autorisation individuelle de sortie de territoire complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST ;
- Et soit d'un passeport valide (accompagné d'un visa s'il est requis), soit d'une carte nationale d'identité valide.

Par ailleurs le mineur ressortissant d'un pays tiers et non bénéficiaire de la libre circulation devra également être muni, outre son passeport, d'un document permettant son retour en France, à savoir :

- Soit un Titre d'Identité Républicain (TIR)
- Soit un Document de Circulation pour Etranger Mineur (DCEM)
- Soit un visa long séjour en cours de validité.

L'AST sera requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique ou centre de vacances) dès lors que le mineur voyage sans un titulaire de l'autorité parentale. Elle devra être présentée pour toute sortie de territoire.

La durée de l'autorisation de sortie de territoire est fixée par son signataire (durée d'un voyage ou période fixe) et ne peut excéder un an à compter de la date de signature.

Il n'est pas nécessaire de se déplacer dans un service de l'Etat ou en mairie.

En effet, cette autorisation est rédigée au moyen d'un formulaire dont le modèle est fixé par un arrêté conjoint du ministère de l'Intérieur, du garde des sceaux, ministre de la justice et du ministre de l'Outre-mer.

Ce formulaire CERFA (N° 15646*01) est accessible en ligne sur le site : www.service-public.fr



Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1er février au 29 avril 2017, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de

délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.

Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous, Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Travaux d'élagage



DEPARTEMENT : ISERE
COMMUNE : NOTRE DAME DE L'OSIER
Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux

D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE

nécessaires à l'entretien de la ligne électrique à **63kV**

Burcin - Vinay

vont être entrepris sur le territoire de la commune à dater :

du 01/02/2017

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE⁽¹⁾ – Centre Maintenance de Lyon
GMR Dauphiné, **GRDE**
ZA Champ St Ange - 38760 VARGES ALLIERES ET RISSSET

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise : **Monsieur ROSSET**
☎ : **06.03.05.30.32**

Sauf avis contraire du propriétaire, le girobroyage pourrait être pratiqué.
En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE⁽¹⁾ qui assure le contrôle des travaux.

Monsieur Frédéric GAUTHIER (☎ 04.38.70.13.88 – frederic.gauthier@rte-france.com)

Autorisation au profit de l'IGN de pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur les communes du département de l'Isère

La préfecture de l'Isère nous informe qu'un arrêté préfectoral autorise le personnel de l'IGN à pénétrer sur les terrains situés sur l'ensemble des communes du département afin de faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et à la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national.

Les agents de l'IGN, les opérateurs privés opérant pour le compte de l'IGN et le personnel qui les

aide dans ces travaux sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitation. Ces agents et ces personnels seront munis d'une copie de l'arrêté préfectoral qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition.

L'arrêté préfectoral est affiché en mairie.



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Le coin lecture

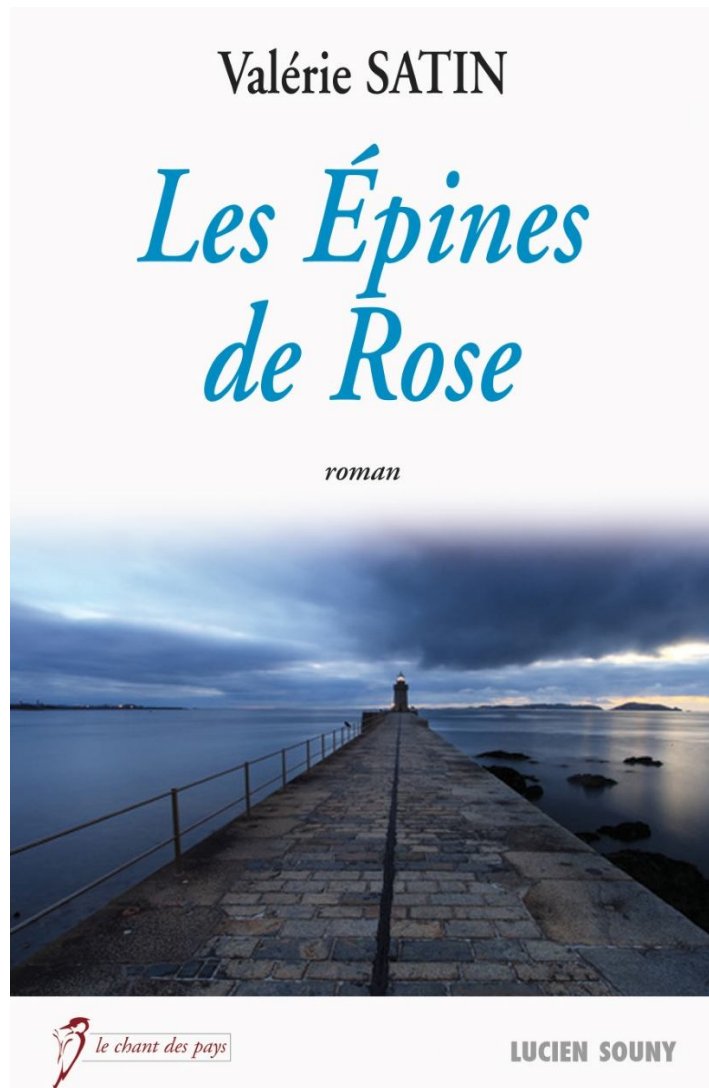
Amies lectrices, amis lecteurs, j'ai le plaisir de vous annoncer la sortie de mon nouveau roman « **Les Épines de Rose** » aux Editions Lucien Souny, disponible dès le **10 février** en librairie.

A travers ce roman, je vous invite à découvrir l'histoire de Rose, qui, pour trouver la paix de l'esprit et du cœur au crépuscule de sa vie, doit se décharger du poids qui l'accable. Et quand Eléonore arrive sur l'île Kendory pour se reposer et changer d'horizon, elle est loin de se douter que ses vacances ne seront pas de tout repos. Sa rencontre avec Rose, dernière mémoire vivante de l'île, va bouleverser son séjour. La vieille dame l'a choisie pour se délester d'un accaparant secret qui pèse sur l'île depuis plusieurs décennies. Et même si les confessions de Rose ne sont pas au goût de tous les insulaires, rien ne l'arrêtera car il y a des vérités qu'on ne peut taire indéfiniment.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture.

Mes précédents romans publiés par les Editions du Mot Passant sont toujours disponibles en librairie et sur le site de la maison d'édition. Et pour information, l'un d'eux, « L'Appel du Risoux », a été réédité en gros caractères, pour un meilleur confort de lecture, par les Editions Encre Bleue. Disponible également en librairie et sur le site de la maison d'édition.

Celles et ceux qui souhaitent rester informés des mes nouvelles parutions, des salons du livre auxquels je participe et des dédicaces organisées en librairie et bibliothèque, peuvent me rejoindre sur ma page facebook [valérie satin romancière](#).



Vœux 2017
Notre Dame de l'Osier
07 janvier 2017

C'est avec plaisir qu'avec le conseil municipal je vous accueille ici à l'école pour cette cérémonie des vœux. Cette rencontre de début d'année est un temps fort de la vie de notre village et du vivre ensemble. Une occasion de rencontre entre tous dans la simplicité et la convivialité.

Cette cérémonie se déroulera en deux temps. La première partie je reviendrai sur l'année 2016 avant de tracer les perspectives pour 2017 puis dans un deuxième temps j'aurai le plaisir de rendre un hommage amical et fraternel à deux collaboratrices dévouées (comme on a l'habitude de dire dans les bonnes entreprises) mais comme nous sommes entre nous c'est à nos deux Michèle qu'ira toute notre reconnaissance. Pour des raisons familiales, Michèle Veyret ayant enterré sa maman hier, ne sera pas présente ce matin. Je lui remettrai sa médaille d'argent du travail, pour les 20 années de service au sein de notre collectivité, à un autre moment.

Mais avant toute chose, avec mes collègues du conseil municipal, permettez-moi de vous souhaiter une très belle année 2017. Nous formons pour vous des vœux de santé parce que c'est la base de tout, des vœux de bonheur parce que c'est là l'essentiel, des vœux de succès individuels et collectifs parce que c'est le moteur de notre vie.

Une pensée plus particulière pour nos amis Bruno Maussert et Michel Micoud que la maladie empêche d'être avec nous ce matin et que l'on embrasse.

Il y a tout juste un an, ici même, je me réjouissais, si je peux m'exprimer ainsi, de tirer un trait sur une année 2015 qui plongea notre pays et le monde dans l'horreur absolue. Je suis bien obligé de réitérer mes propos pour l'année qui vient de se terminer. L'année 2016 fut particulièrement violente et difficile pour bon nombre de personnes. Une année marquée encore et toujours par les attentats, les conflits, l'exil et la misère. Marquée par l'austérité, la stigmatisation des plus fragiles et des laissés pour compte. Marquée par des idéologies religieuses et politiques qui malmènent et bafouent notre démocratie et nos valeurs républicaines. Une année qui a vu les frontières se refermer un peu plus, les murs et les barrières s'ériger tels des remparts contre l'autre, les pays se replier sur eux mêmes.

Alep et Mossoul, le 14 juillet à Nice et le marché de Noël de Berlin, la Turquie d'Erdogan et ses dérives, l'Amérique de Trump et la Russie de Poutine qui inquiète, l'Europe en panne, engourdie et frileuse, repliée sur elle-même...

J'appelle de tous mes vœux pour que l'année 2017 puisse être une année d'espoir et de sérénité dans ce monde devenu fou. Une année qui mettra fin à cette spirale infernale de haine et de douleur. Des vœux certainement utopistes mais ne perdons jamais de vue que comme le dit si bien René Char : « *l'impossible, nous ne l'atteignons pas, mais il nous sert de lanterne* ».

La gestion financière d'une commune peut s'avérer bien complexe. Les communes et les intercommunalités, paient un lourd tribut financier à la solidarité nationale. Chaque année de nouvelles ponctions sont réalisées sur leur budget. Soit directement sur les dotations, soit par des transferts de charges obligatoires vers les collectivités locales. Les mécanismes réglementaires qui président à ces coups de rabot successifs sont complexes et sournoisement nichés dans des textes que seuls les experts comprennent. Et encore !!!

La bonne gestion financière repose sur le maintien et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, sur la recherche de subventions possibles pour les investissements, sur une politique foncière active, source de plus-values permettant de conforter les équilibres financiers. C'est ce travail que nous menons depuis plusieurs années avec l'équipe municipale qui nous permet de continuer d'aller de l'avant et d'envisager les projets pour l'avenir.

La vente cette année des 4 derniers lots du lotissement communal pour 220 000 €, le versement de pratiquement toutes les subventions attendues, nous a permis de faire considérablement baisser notre taux d'endettement avec notamment le remboursement des 180 000 € de la ligne de trésorerie que nous avions contractée.

Cet automne nous avons réalisé la réfection de la route du Grand Champ, 1km 100 pour 30 000 € ht. Travaux réalisés par l'entreprise Colas. Depuis 2 ans c'est plus de 4 km de voiries fortement dégradées qui auront été refaites en enrobé pour un coût de 100 000 € ht. Entre le département et l'état ces travaux ont été subventionnés à 50%.

Le toit de la mairie a été refait par l'entreprise Finot-Jacquemet de Vinay pour un montant de 17 200 € ht. Travaux subventionnés à hauteur de 35% par le Conseil Départemental.

L'entreprise SOCOMA ayant libéré le local que nous lui louions, nous avons changé les 3 fenêtres ainsi que la porte d'entrée. Menuiseries faites et posées par la menuiserie Rousset de St Marcellin pour un montant de 4 305 € ht ; une subvention de 70 % a été obtenue auprès du Département sur le budget 2017.

Les volets en cours de fabrication sont entièrement réalisés par les employés communaux Jean-Louis et Nicolas, qui comme ils savent tout faire, vont refaire le coin sanitaire et rafraichir ce local avant sa mise en location au printemps prochain.

Comme annoncé l'année dernière nous avons fait réaliser par le cabinet d'étude CAMBIUM Paysage de Notre Dame de l'Osier (Marilyne Guende), un projet d'aménagement de la promenade de la chapelle. Je ne rentrerai pas dans le détail aujourd'hui de ce projet qui fera l'objet d'une présentation en réunion publique afin de recueillir votre avis et suggestions sur cet aménagement. Un aménagement que nous avons souhaité dans la continuité et dans l'esprit de celui réalisé pour la traversée du village.

Dans les semaines qui viennent nous allons solliciter le Département et la Région afin de monter le plan de financement de ce projet.

Les travaux de restauration de la rosace de la Basilique, marquent un temps d'arrêt. Si la restauration des vitraux réalisée par les ateliers Berthier de Grenoble est terminée, leur mise en place est conditionnée par la réfection de la maçonnerie les supportant. L'entreprise Rozier-Porte de Claveyson, spécialisée dans ce genre de travail est en charge de cette restauration. Après un nettoyage minutieux des différents éléments constituant la structure, il apparait que celle-ci est fortement déformée, nécessitant une dépose complète des éléments maçonnés. Bien évidemment cet imprévu n'était pas comptabilisé dans le devis de l'entreprise et rajoute une plus value de 12 100 €ht aux 13 770 € prévus initialement.

Avant toute décision nous tenons à faire valider cette opération par Mr De Vaujany, architecte du patrimoine à Morestel que nous avons missionné pour suivre et nous guider dans cette aventure car cette restauration en est bien une.

2017 : le changement c'est maintenant, tout du moins pour notre communauté de communes.

L'échelle intercommunale est considérée désormais par les pouvoirs publics comme un niveau d'action pertinent pour mettre en place de façon volontariste les services susceptibles de satisfaire les besoins des populations en matière de services et un instrument pour l'organisation rationnelle des territoires.

Depuis le 1^{er} janvier notre communauté de communes a rejoint la grande communauté du Sud Grésivaudan. Poussée et voulue par l'état cette fusion de nos 3 intercommunalités n'est que

l'aboutissement logique d'une coopération entamée de longue date au travers des diverses mutualisations de services et du syndicat mixte.

Je tiens à saluer le travail énorme qu'ont réalisé les exécutifs des 3 com com ainsi que l'ensemble du personnel pour arriver à cette fusion. Tout n'est pas parfait, tout n'est pas encore calé mais l'aventure commune est sur les rails et quitte le quai.

Le conseil municipal de l'Osier s'est positionné majoritairement en faveur de ce regroupement car conscient des enjeux à la fois économiques, touristiques mais aussi et surtout pour des services de qualité nécessaires à tous les habitants de ce territoire quelque soit la taille de la commune. Nous sommes attachés plus particulièrement aux services développés en faveur de l'enfance jeunesse et d'un enseignement musical accessible à tous, d'une politique du logement forte et cohérente.

Ce type de coopération entre les communes soulève des sentiments contradictoires parmi les élus municipaux. Dessais des dossiers stratégiques les élus voient leurs budgets et leurs compétences limités. Par contre nous savons bien qu'à la simple échelle communale certains investissements, certains services seraient impossibles à réaliser.

Le plus souvent très impliqués au sein de leur commune et dévoués à leur collectivité, les élus sont de plus en plus souvent réduits à se comporter en simples spectateurs lorsqu'ils évoluent dans les structures intercommunales. D'autant plus qu'aujourd'hui le poids des décisions d'une commune comme la nôtre est dilué au profit de la ville dominante et de l'administration qu'elle imposera de fait.

Convaincu de la pertinence de ce territoire, je reste méfiant quant à sa gestion. L'expérience prouve que tous les regroupements jusqu'à lors dans ce domaine, supposés rationaliser l'organisation publique sur un modèle économique, n'ont fait que démultiplier coûteusement les défauts de l'empire bureaucratique. Si choc de simplification il doit y avoir, ce n'est pas en remplaçant la politique par l'administration, le civisme par la technique, la simplicité et le bon sens par l'uniformisation.

Il nous appartient de faire en sorte que cette fusion soit une vraie chance pour le dynamisme de ce si beau territoire dans lequel nos communes rurales ne doivent pas être exclues.

Nous allons continuer nos travaux sur l'élaboration du P.L.U. l'objectif étant de l'adopter à la fin de cette année 2017. Beaucoup de travail et de réunions en perspective. Epaulés par Laurence Janet, urbaniste, une première réunion publique a eu lieu le 14 décembre dernier, la prochaine est prévue au printemps. Quatre grandes étapes vont être nécessaires dans son élaboration :

- ✚ Le rapport de présentation, diagnostic de la situation existante.
- ✚ Le projet d'aménagement et de développement durable qui exprime les objectifs de la commune.
- ✚ Les orientations d'aménagement et de programmation pour les secteurs à forts enjeux.
- ✚ Le règlement et le plan de zonage qui détermine les règles d'urbanisation.

Le plu devra être compatible avec les lois du Grenelle de l'environnement et du SCoT, dans un objectif de préservation des ressources de la planète et de respect des équilibres environnementaux.

La nouvelle année est toujours l'occasion de prendre des bonnes résolutions pour les mois à venir. Vous savez celles que l'on abandonne rapidement parce qu'elles nous prennent la tête. Alors moi, tous les ans, je me fais une petite liste de bonnes résolutions mais contrairement à bien d'autres, je m'y tiens avec détermination.

Pour 2017 : je ne vais pas m'inscrire à un cours d'anglais, ni de zumba. Surtout pas de sport, manger de tout et boire raisonnablement mais de tout aussi, faire de la musique et continuer à voir les copains, je ne voterai pas pour les extrêmes à la présidentielle. Ca fait quand même un bien fou de savoir que je vais respecter et appliquer ces prescriptions à la lettre.

2017, vous le savez, est une année d'élections, présidentielle, législatives, sénatoriales. Nous allons avoir une surabondance de promesses et de bonnes résolutions mais contrairement aux miennes elles ne seront en grande partie jamais tenues. Le « moi président » on connaît, on a déjà donné...

Plaisanterie mise à part, ces élections sont les élections de tous les dangers, pour nos acquis, notre liberté, notre ouverture sur le monde.

Avant de clore cette première partie je voudrais saluer pour leur dynamisme les associations de la commune.

L'ensemble des personnels, communal mais aussi du syndicat scolaire et de la communauté de communes pour leur implication au quotidien et leurs compétences.

Mes amis et collègues du conseil municipal, les membres du CCAS, pour leur dévouement au bien public.

« J'ai une âme sculptée par la vie et par la paix », répète volontiers Michel Serres. Dans la masse des mauvaises nouvelles qui nous assaillent chaque jour, c'est une petite dose d'espérance. C'est ce que je souhaite à chacun pour 2017.

Alex Bricchet Billet

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 23 février 2017** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

ANIMATIONS DU 1^{ER} AU 28 FEVRIER 2017

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- Vendredi 3** **CLUB DE L'AMITIE** de **Notre Dame de l'Osier** : rendez-vous à 14h à la mairie pour jouer à la belote, au scrabble ou à tout autre jeu.
- Vendredi 3** **NID DE FRELONS** nouvelle pièce de **SERGE PAPAGALLI** au Diapason de **Saint-Marcellin** à 20h00 -Site web : lyresaintmarcellinoise.sud-gresivaudan.org
contact : 06 07 31 34 89 ou mail : lyre.st-marcellin@bbox.fr
- Vendredi 10** **ENSEMBLE VOCAL BERLIOZ-MUSIQUE CLASSIQUE** composé de trois chanteurs et d'un pianiste au Grand Séchoir à Vinay à 20h00. Au programme des extraits de valse de Vienne de Johann Strauss, des œuvres de Jacques Offenbach. Renseignement au 0476363610
- Samedi 11** **ATELIER COUTURE** à **Notre Dame de l'Osier** : à la mairie à 14h30
- Samedi 11** **SOIREE CELIBATAIRES** à la salle des fêtes de L'Albenc organisée par le comité des fêtes à partir de 19h00 avec repas 20€ l'entrée ou juste entrée 5€
Réservation obligatoire au 06 70 50 27 14
Renseignements au 04 76 36 3610
- Dimanche 12** **THEATRE Venez vite consulter le professeur Plexus** par La Compagnie des Gentils à la salle des fêtes de Vinay
A 17h30 et à 20h30 organisé par le Comité des fêtes
Prix 12€ et 7€ pour les 11-15ans, gratuit pour moins de 10ans
Points de vente des places : Mille et une fleurs à Vinay ou librairie du Lycée à St Marcellin
Renseignements au 0679835253 ou 0680854108
- 14 /02 au 5/03** **EXPOSITION DE PEINTURES** « la mondée intérieure » au **Grand Séchoir** avec Jean Claude POIREL , artiste peintre inspiré par la mondée dauphinoise
Tél : 04 76 36 36 10 ou mail : info@legrandsechoir.fr
- Jeudi 16** **SPECTACLE : Aidez moi un peu, beaucoup, pas trop !** à la salle des fêtes de Vinay **un spectacle qui aborde avec humour et tendresse le grand âge.** Horaire : 15h00 à 16h30
proposé par le service Autonomie de la maison du Territoire du Sud-Grésivaudan.
Renseignements au 04 76 36 38 38 - Entrée libre
- Vendredi 17** **CLUB DE L'AMITIE** de **Notre Dame de l'Osier** : rendez-vous à 14h à la mairie pour jouer à la belote, au scrabble ou à tout autre jeu.
- Vendredi 17** **SPECTACLE THEATRE POLAR : Avec de l'ail et du beurre** de la Compagnie Alphonse et Cie à la Médiathèque de St Marcellin à 18h durée 40 mn gratuit- public à partir de 6 ans
Réservation au 04 76 38 02 91
- Samedi 25** **ATELIER COUTURE** à **Notre Dame de l'Osier** : à la mairie à 14h30
- Samedi 25** **VALERIE SATIN dédicace son nouveau roman** « Les épines de Rose » à la bibliothèque municipale de Vinay-le Pré Chapotin de 9h à 12h00
- Lundi 20 au au 1^{er} mars** **ENFANCE ET JEUNESSE** : l'accueil de loisirs intercommunal de Vinay propose ses activités pour les vacances hiver, renseignements au 04 76 36 70 62
Adresse Pôle de services-3 Avenue Brun-Faulquier 38470 Vinay
- Du 20 au 24** **STAGE ROLLER** à la salle des fêtes rue de l'école à L'Albenc de 14h00 à 17h00 pour les enfants à partir de 6 ans. **Tarif la journée pour les adhérents 8€ et 10€ pour les non-adhérents. Renseignements au 06 77 52 67 56 ou www.lalbenc-roller.com**
- Du 18 Janvier Au 31 juillet** **MEDITATION** proposée par l'association AL'infini l'éveil de conscience à la salle de la Providence à Vinay de 9h à 11h Renseignements : 06 13 59 26 89